



Avec ma carte,  
j'ai un don pour  
la solidarité !



Faites de votre expérience déjeuner un vrai moment de partage via le don aux associations.

Contribuons ensemble à la lutte contre la précarité alimentaire avec la possibilité de soutenir **Les Restaurants du Coeur**, **Action Contre La Faim** ou **La Mie de Pain** directement via l'appli ou sur leur site internet.

Comment faire  
des dons sur  
mon appli  
en vidéo



Je donne aux  
Restaurants du Cœur



Je donne à Action  
Contre la Faim

✖ Même dématérialisé,  
votre don a une vraie  
valeur :

**1€ = 1 repas**

✖ Grâce au complé-  
ment bancaire **vos  
dons n'ont pas de  
limite !**

Je donne à  
La Mie de Pain



**UN DON EN TITRE-RESTAURANT  
= UNE RÉDUCTION D'IMPÔT**

Le don de titre-restaurant vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt, prévue par la loi Coluche ; équivalente à 75% du montant du don dans la limite de 1000€ (en 2023). Si les dons dépassent cette somme, la réduction fiscale passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% des revenus imposables.